



# CONCOURS DU CENTENAIRE

## 1914-1918

### Règlement

Le concours intitulé «Concours du Centenaire» est organisé par le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Gironde. Il a reçu le soutien du rectorat de l'Académie de Bordeaux.

#### I. OBJET DU CONCOURS

Le concours a pour objet de transmettre aux élèves des collèges et des lycées de la Gironde la mémoire de la Grande Guerre, d'honorer l'engagement héroïque des combattants et le sacrifice des populations. Chaque année de ce terrible conflit mondial sera ainsi célébrée successivement (exemple, 2014 verra l'étude de l'année 1914...)

Le travail des classes participantes s'articulera autour des étapes suivantes:

1) Etudes en classe de l'année commémorée et de l'éventuelle thématique imposée, coordonnées par les professeurs concernés (histoire-géographie; lettres; EMC; documentaliste, disciplines artistiques...). L'exposition de l'ONAC consacrée à la Grande Guerre pourra utilement servir de base documentaire (disponible gratuitement sur simple demande).

2) Réalisation par les élèves participants, individuellement ou en groupes, encadrés par leurs professeurs, d'un travail original de leur choix.

#### II. MODALITES DE PARTICIPATION

Le concours est proposé aux collèges et/ ou aux lycées du département.

Les classes participantes doivent s'inscrire auprès de l'ONAC de la Gironde (voir ci-dessous copie à [michel.roques@ac-bordeaux.fr](mailto:michel.roques@ac-bordeaux.fr)

).

Toute participation est à but non lucratif.

Les classes participantes autorisent l'utilisation, totale ou partielle, de leurs travaux par les différents partenaires.

### III. CRITERES DE SELECTION DES TRAVAUX

Les travaux réalisés, individuellement ou par groupes, seront appréciés sur leur force mémorielle, leur originalité créative et sur le respect de l'éventuel thème imposé. Les exemples locaux sont appréciés.

### IV. ORGANISATION DU JURY

Le jury composé de représentants du service départemental de l'ONAC de la Gironde et l'Education Nationale examinera *in situ* les différents travaux. A l'issue, un palmarès sera établi et communiqué à la direction des établissements participants.

### V. CALENDRIER DU CONCOURS

.Lancement du concours dès la rentrée scolaire 2017-2018.

. Date limite de présentation des travaux : début mai 2018 (un calendrier sera précisé ultérieurement). Le jury se déplacera au sein de l'établissement pour découvrir et évaluer les présentations des différents groupes (ou travaux individuels).

. Remise des prix : modalités et date fixées ultérieurement (mais avant la fin de l'année scolaire).

#### **Renseignements et inscriptions :**

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre  
Service départemental de la Gironde  
Espace Rodesse  
105 rue de Belleville  
CS 71497  
33061 Bordeaux Cedex  
05.56.44.79.63  
ludovic.banas@onacvg.fr